



Presses-plieres

Liste de contrôle

Dans votre entreprise, êtes-vous sûr de travailler en toute sécurité avec vos presses-plieres?

Les principaux dangers sont:

- écrasement des doigts, de la main ou du bras dans l'outil se fermant
- écrasement des doigts entre la pièce à façonner et le tablier supérieur
- blessures résultant du mouvement oscillant des pièces à façonner de grandes dimensions
- écrasement des doigts du fait de la chute d'outils lors du réglage
- coupures aux mains consécutives au maniement de tôles tranchantes

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre des améliorations.

Poste de travail, environnement

- 1** Les allées de circulation, la zone de travail et l'environnement immédiat de la presse-plier sont-ils sans risque?
Notamment:
- sol non glissant et sans obstacle
 - espace suffisant pour les opérateurs
- oui
 en partie
 non
-
- 2** Les tôles, les chutes de tôle et les pièces façonnées sont-elles entreposées de façon sûre? (Fig. 1)
Voir également la liste de contrôle «Manutention et stockage des tôles» (réf. Suva 67111.f).
- oui
 en partie
 non
-
- 3** Le poste de travail est-il aménagé selon les principes ergonomiques en vigueur et bien éclairé?
Voir également le feuillet d'information «L'ergonomie. Un facteur de succès pour toutes les entreprises» (réf. Suva 44061.f).
- oui
 en partie
 non
-
- 4** Pour les tôles lourdes et (ou) de grandes dimensions (poids de plus de 12 kg), des équipements de levage appropriés sont-ils à disposition?
- oui
 non
-
- 5** Les outils de la presse-plier sont-ils entreposés de façon sûre et ordonnée de sorte qu'ils ne puissent pas tomber? (Fig. 2)
- oui
 non



1 Tôles entreposées de façon sûre et ordonnée.



2 Outils bien rangés à côté de la presse-plier.

Machine

- 6** La zone dangereuse de l'outil se fermant est-elle toujours sécurisée au moyen de l'une des mesures suivantes?
- **Limitation de la vitesse de fermeture** à 10 mm/s max.
 - **Dispositif de protection immatériel** (fig. 3) (les cellules lumineuses mono-faisceau sont tolérées sur les anciennes presses-plieres si elles sont fixées de manière à ne pas pouvoir être neutralisées aisément, c.-à-d. être enlevées de la ligne de pliage)
 - **Limitation de la course** (l'ouverture maximale de la machine ne doit pas dépasser de plus de 6 mm l'épaisseur de la tôle à plier)
 - **Commande à deux mains** (solution appropriée uniquement si la pièce ne doit pas être tenue manuellement)
- oui
 non
-
- 7** Des protecteurs sont-ils installés sur les deux côtés de la machine? (Fig. 4)
Les protections latérales (portes de protection) installées sur les presses-plieres construites à partir de 1997 doivent être surveillées électriquement.
- oui
 non
-
- 8** Un protecteur (porte de protection) ou un dispositif de protection optique empêche-t-il l'accès par l'arrière à la zone dangereuse des butées?
Les portes de protection installées sur les presses-plieres construites à partir de 1997 doivent être surveillées électriquement.
- oui
 non



3 Dispositif de protection optique sur le tablier supérieur.



4 Dispositif de protection optique et porte de protection latérale. Il ne doit pas être possible de séjourner entre la porte de protection et l'outil.

- 9 Les dispositifs de commande (par ex. commandes à pied) sont-ils en bon état et protégés contre toute mise en marche intempestive? (Fig. 5)
- Les presses-plieuses construites à partir de 2001 doivent être équipées de pédales de commande à trois positions (stop-démarrage-stop).
- 10 Lors de l'utilisation par deux personnes, une commande à pied est-elle disponible comme dispositif de validation pour le deuxième opérateur? (Fig. 6 et photo page de couverture)
- 11 Un interrupteur d'arrêt d'urgence peut-il être actionné depuis chaque poste de travail?
- 12 Existe-t-il un dispositif de commande pour libérer une personne qui est coincée?
- 13 Les presses-plieuses installées à partir de 1997 ont-elles été livrées avec une déclaration CE de conformité et une notice d'instructions dans la langue de la région où la machine est utilisée?

 oui

 non

 oui

 non

 oui

 non

 oui

 non

 oui

 non

Organisation, formation, comportement

- 14 La notice d'instructions et les consignes de sécurité sont-elles disponibles au poste de travail?
- 15 La préparation et les réglages de la presse-plieuse sont-ils effectués par un responsable formé en conséquence?
- 16 Les opérateurs portent-ils tous les équipements de protection individuelle requis?
- Gants de protection
 - Chaussures de sécurité
- 17 Les opérateurs sont-ils formés aux méthodes permettant de travailler en toute sécurité à la presse-plieuse et cette formation est-elle renouvelée au moins une fois par an?
- Instruction minimale:
- fonctionnement, utilisation correcte et contrôle quotidien des dispositifs de protection
 - position correcte des mains lors du guidage de la tôle (fig. 7 et 8)
 - réglage en toute sécurité des butées (ne jamais passer la main dans l'outil)
 - risques résiduels présents (fig.9)
- 18 Les supérieurs contrôlent-ils régulièrement si le travail à la presse-plieuse est effectué en toute sécurité et les comportements à risque sont-ils immédiatement corrigés?
- 19 La presse-plieuse et notamment les dispositifs de sécurité sont-ils entretenus régulièrement et des attestations d'entretien sont-elles disponibles?
- L'entretien doit être effectué par un spécialiste selon les consignes du fabricant.

 oui

 non

 oui

 non

 oui

 non

 oui

 en partie

 non

 oui

 non

 oui

 non


5 La cape de protection de la commande à pied permet d'éviter tout déclenchement intempestif.



6 Chaque opérateur de presse-plieuse doit disposer d'une commande à pied de sécurité activée.



7 Position correcte des mains: pouce au-dessus de la tôle et le reste des doigts en dessous.



8 Position correcte des mains lors du deuxième pliage de la tôle.



9 Risques résiduels lors du travail avec des presses-plieuses.

A gauche: écrasement des doigts, de la main ou du bras dans l'outil se fermant.

Au centre: écrasement des doigts entre la pièce à façonner et le tablier supérieur (voir fig. 7 et 8 pour la position correcte des mains).

A droite: blessures résultant du mouvement oscillant des pièces à façonner de grandes dimensions.

Infos complémentaires

- SN EN 12622 Sécurité des machines- outils – Presses plieuses hydrauliques

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

